

Le piercing est désormais une pratique répandue, mais n'en reste pas moins une effraction cutanée avec intrusion d'un corps étranger; il doit être effectué par un professionnel avec des bijoux, du matériel et des locaux adaptés à la pratique du body piercing en toute sécurité.

Il est de votre droit de poser des questions, de visiter les locaux avant de prendre une décision. Ne choisissez pas le perceur le moins cher ou le plus percé mais optez plutôt pour le plus calme, avec un discours clair et modéré.

L'APERF (Association des Perceurs de France) vous invite à vérifier les **6 points** suivants avant de prendre toute décision :

un studio propre strictement non fumeur, interdit aux animaux et réservé à la pratique du body piercing (le tatouage doit être pratiqué dans une salle indépendante)



un perceur responsable sobre aux ongles courts, sans bracelet ni bague, aux cheveux courts ou attachés, ne tripotant pas ses piercings et se lavant les mains avant chaque piercing.



un local de piercing fermé et séparé de la salle d'attente.



une stérilisation par autoclave après désinfection préalable et nettoyage dans un bac à ultrasons. (**matériel et bijoux emballés stérilement, et ouverts à la dernière minute**).



un port de gants stériles pour l'acte de piercing, et l'utilisation d'un champ (ou support stérile) pour le matériel.



une aiguille neuve stérile, à usage unique pour chaque piercing. Le pistolet n'a été conçu que pour les lobes d'oreilles et ne doit pas être utilisé par un professionnel.



Ces 6 points sont un minimum, ils ne garantissent en aucun cas les talents du perceur mais bien sa volonté à travailler dans des conditions correctes en accord avec le guide des bonnes pratiques du piercing édité par l'Assistance Publique-Hopitaux de Paris.